



**Fonds de développement des territoires (FDT)
Priorités annuelles d'intervention
Exercice 2017-2018**

Tel que le prévoit l'article 2 b) ii) A) de l'entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la Ville de Gatineau, cette dernière doit adopter ses priorités d'intervention annuelle.

Développement économique

Par l'entremise de la corporation Investissement et Développement Gatineau, dûment mandatée en vertu de la résolution CM-2016-841, les priorités annuelles d'intervention en matière de développement économique sont les suivantes :

- a) Favoriser le développement et la diversification économique ainsi que la création de la richesse sur le territoire de la ville de Gatineau, et ce, en complémentarité avec cette dernière, la Commission de développement économique et son Secrétariat au développement économique;
- b) Mettre en place une stratégie d'intervention pour le secteur manufacturier en déterminant les pistes d'innovation et de nouveaux marchés pour les entreprises de Gatineau;
- c) Développer une stratégie d'intervention afin d'attirer et soutenir les startups technologiques;
- d) Susciter les synergies et les partenariats entre les ressources d'accompagnement de l'Outaouais pour bonifier l'offre de services aux entreprises;
- e) Accroître les liens et les collaborations entre ID Gatineau et Invest Ottawa;
- f) Établir avec la Ville de Gatineau et d'autres partenaires, une table de concertation afin d'accueillir les investisseurs potentiels.

Soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie

La politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie a été adoptée le 17 novembre 2015 en vertu de la résolution CM-2015-856. Cette politique est directement en lien avec le programme relié au cadre de soutien à l'action communautaire qui respect les conditions prévues à l'article 10 du protocole d'entente relié au fonds de développement des communautés.

Les priorités d'intervention porteront essentiellement sur les éléments suivants :

➤ **Soutien à la mobilisation**

Ces projets visent à soutenir la mobilisation dans le but de constituer un nouvel organisme d'action communautaire dont la mission est étroitement liée à la vie de quartier

➤ **Soutien à la réalisation de projet ponctuel**

Le soutien à la réalisation de projet ponctuel vise à l'actualisation d'idées novatrices, répondant à un besoin particulier et ayant un impact significatif dans un ou plusieurs quartiers.